

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 24 JUIN 2024 À 20 HEURES

Date de la convocation : 14/04/2024

Transmise le : 14/04/2024

Membres élus : 15

en fonction : 14

présents : 10

Membres présents :

M. Marc LECOEUR, Mme Dominique MAROQUIN, Mme Arlette KAMBRUN, M. Francis POMMIER, M. Denis FERRIÈRE, M. Jean-Jacques MOREAU, Mme Véronique TUFFIER, M. Jacques ROUSSEL, M. Philippe SOULIER, M. Serge HULINE.

Absents excusés : M. Patrick DESMOULINS, ayant donné pouvoir à M. ROUSSEL, Mme Sylvie BLOTTIN, ayant donné pouvoir à Mme MAROQUIN, Mme Yveline TEXIER, ayant donné pouvoir à M. LECOEUR, M. Stéphane RICHER, ayant donné pouvoir à M. FERRIÈRE.

Secrétaire de Séance : M. Serge HULINE.

---

## ORDRE DU JOUR

---

- Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
- Sortie du SIVOM – Choix d'un avocat et partage des honoraires,
- Maintien du rythme scolaire,
- Convention opticiens mobiles,
- Budget Supplémentaire 2024 – Annule et remplace le précédent,
- Nomination d'un coordonateur communal pour la campagne de recensement de la population 2025,
- Convention avec le service d'instruction des publicités (SIP) de Chartres métropole pour l'instruction des demandes d'enseignes, préenseignes et publicités relatives au code de l'environnement,
- Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2025,
- Questions diverses.

### APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Adopté à l'unanimité des membres présents.

### SORTIE DU SIVOM – CHOIX D'UN AVOCAT ET PARTAGE DES HONORAIRES.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le Président du SIVOM a rejeté la proposition d'accord amiable de la part des Communes sortantes ; et de la même manière, les Communes ont refusé la proposition émise par le Président du SIVOM, la jugeant sous-évaluée. Ainsi, la Commune de Dammarie s'est renseignée auprès d'un Cabinet d'avocat spécialisé dans le droit public sur la question de la sortie du SIVOM et du changement de valeur du siège social au moment du transfert entre la communauté de communes et le SIVOM.

La réponse de ce dernier est la suivante : « Après examen des informations transmises et des problématiques soulevées, nous vous proposons l'élaboration d'une première note d'analyse

présentant la situation juridique et les éventuelles voies de droit qui pourraient, le cas échéant, être mobilisées par la Commune au sujet de la cession à l'euro symbolique de l'équipement au Syndicat et dans la perspective de la future dissolution du Syndicat.

La réalisation de cette analyse - en ce compris l'examen des pièces transmises, les recherches juridiques et la rédaction de la note - devrait nécessiter un maximum de 15 heures de travail, au taux horaire de 150 euros HT.

Cette première note de cadrage pourrait au besoin être complétée par la réalisation d'études complémentaires (éventuelle étude sous un angle pénal du dossier) en fonction des attentes de la Commune. »

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de partager le coût des honoraires avec les autres Communes souhaitant sortir du syndicat et d'établir une convention pour en préciser les détails.

Le coût de la première note serait divisé en trois, et s'il est nécessaire de poursuivre avec d'autres actions, les frais seraient alors proratisés de la même manière que le sont les cotisations du SIVOM afin d'être répartis équitablement entre les Communes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de partager les honoraires d'avocats avec les autres Communes souhaitant quitter le SIVOM (à savoir Dammarie et Ver-Les-Chartres),
- **Indique** que les détails du partage de ces frais devront être précisés dans une convention,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre document en lien avec cette dissolution.

## MAINTIEN DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que dans sa séance du 4 juin dernier, le Conseil d'école de Dammarie a voté à l'unanimité pour le maintien des rythmes scolaires à la semaine de 4 jours.

Il appartient désormais aux Communes de Boncé, Dammarie, et La Bourdinière Saint-Loup, membres du regroupement pédagogique, de se prononcer sur les rythmes scolaires.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le maintien des rythmes scolaires à la semaine de 4 jours pour les écoles de Dammarie.

## CONVENTION OPTICIENS MOBILES.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que suite à la permanence santé qui s'est déroulée le 16 avril dernier avec une bonne participation des habitants, il est proposé de signer une convention avec Les Opticiens Mobiles pour qu'ils assurent régulièrement une plage de consultation sur la commune.

Cette permanence se déroulera dans la salle polyvalente, tous les 1<sup>ers</sup> mardis de chaque mois, de 10h à 12h, à partir de Septembre 2024. Les habitants désireux d'en bénéficier devront prendre directement rendez-vous auprès de Madame Virginie CHAUVEL, opticienne assurant les permanences pour le réseau Les Opticiens Mobiles.

Ce service est proposé à tous les habitants de la commune, cependant, concernant les moins de 16 ans, elle pourra leur vendre des lunettes, mais la loi lui interdit de leur faire des bilans visuels.

L'opticienne pourra intervenir dans les cas suivants :

- Les lunettes cassées ou perdues,
- Les lunettes de sont plus à la vue,
- Vérification des acuités,
- Réparations diverses,
- Coordination des soins.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place de la permanence optique dans les conditions susmentionnées,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention et tout document y afférent afin de mettre en œuvre ce service.

### **BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 (ANNULE ET REMPLACE).**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le Budget Supplémentaire est une décision modificative particulière qui, outre l'ajustement des crédits, a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent, après le vote du Compte Administratif, ainsi que les Restes à Réaliser en dépenses et en recettes de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal,

**VU** la nomenclature budgétaire et comptable M57,

**VU** la délibération N° 2024-03-20 en date du 25 mars 2024 approuvant le Budget Primitif 2024,

**VU** les délibérations du Conseil Municipal approuvant le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2023,

**VU** la délibération du Conseil Municipal relative à l'affectation des résultats,

**VU** la délibération du Conseil Municipal N°2024-05/23,

**CONSIDÉRANT** qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération du 13 mai dernier susmentionnée,

**CONSIDÉRANT** que ladite proposition a été corrigée et équilibrée,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** le Budget Supplémentaire 2024 tel que présenté en annexe à la présente délibération.

### **NOMINATION D'UN COORDONATEUR COMMUNAL POUR LA CAMPAGNE 2025 DU RECENSEMENT DE LA POPULATION.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la campagne de recensement des habitants de la Commune se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025.

A cet effet, il convient de désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement ; et précise qu'un élu ne peut pas se voir attribuer ce rôle. Afin de respecter les délais de nomination impartis par l'INSEE, et compte-tenu des missions concernées ; Monsieur le Maire propose de désigner Madame la secrétaire de Mairie en tant que coordonnateur communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** que Madame FAUQUET, la secrétaire de Mairie, soit désignée en tant que coordonnateur communal du prochain recensement de la population.

### **CONVENTION AVEC LE SERVICE D'INSTRUCTION DES PUBLICITES (SIP) DE CHARTRES METROPOLE POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'ENSEIGNES, PREENSEIGNES ET PUBLICITES RELATIVES AU CODE DE L'ENVIRONNEMENT,**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'en application de la loi Climat & Résilience du 24 août 2021, les Maires sont désormais compétents (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024) pour

assurer la police de la publicité sur leur territoire, que la Commune dispose d'un Règlement Local de Publicité ou non.

Notre Commune étant dépourvue de ce type de règlement, la compétence en matière de publicité était assurée jusqu'alors par le Préfet de Département.

La Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole propose à ses Communes membres qui le souhaitent, en vertu de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération N° CC2024/040 du 30 Mai 2024, de créer un service d'instruction des publicités (SIP), chargé de l'instruction réglementaire des demandes d'enseignes, de préenseignes et dispositifs publicitaires à titre gratuit, sans pour autant emporter cette compétence (le Maire restant l'autorité compétente en cette matière).

À cet effet, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adhérer à ce service.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Confie** l'instruction des demandes d'enseignes, préenseignes et publicités relatives au Code de l'Environnement au SIP de Chartres Métropole,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention-cadre ci-annexée et tout autre document nécessaire à la finalisation de cette adhésion.

### **TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE 2025.**

Monsieur le Maire indique aux Membres du Conseil Municipal qu'il convient de réviser le montant de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.) chaque année, avant le 1<sup>er</sup> juillet afin de fixer les tarifs pour l'année suivante.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs suivants pour la T.L.P.E. 2025 :

Type de dispositif d'affichage	Montant pour superficie	Montant pour superficie
	≤ 50 m <sup>2</sup>	>50 m <sup>2</sup>
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (affichage non numérique)	18.60 €	37.10 €
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (affichage numérique)	55.70 €	111.20 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les tarifs proposés pour la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2025.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**CHARPENTE ÉGLISE** : Lors de la réfection de la charpente de l'Eglise, nous avons constaté avec le couvreur que les boiseries étaient attaquées par des insectes xylophages. Suite à cela, 3 entreprises de traitement ont été contactées. Une seule a répondu et propose un devis (minimal) de 15 200.01€ TTC. Ce coût étant particulièrement élevé, de nouveaux prestataires seront sollicités afin de pouvoir comparer les prix et décider des actions à mener.

**MARCHÉ DES CRÉATEURS & PRODUCTEURS LOCAUX** : Hormis un peu de pluie le matin, et en fin de journée, c'était une très belle journée et une réussite pour les 26 exposants présents. Les dépenses pour mettre en place cet évènement (achat d'Ecocup pour 207€, denrées pour les sandwiches et buvette, tickets de tombola, ...) de 524.99 € ; et 1048.60 € de recettes, nous avons ainsi dégagé un bénéfice de 523.61 € qui pourra être réinjecté dans les prochaines animations.

Un sondage a été transmis aux exposants qui proposent d'organiser le marché un dimanche plutôt qu'un samedi, ajouter un fond musical et pourquoi pas le coupler avec un autre évènement local. Ils demandent également d'installer plus de signalisation avec un fléchage jusqu'à Saint-Loup, et seraient tous d'accord pour revenir.

Ainsi, il est envisagé de renouveler l'évènement l'année prochaine, possiblement le dimanche 18 mai 2025 et, si possible, le coupler avec le bric à brac de Mignières (dont le Comité des fêtes a été contacté mais la date n'est pas encore fixée). Tout ceci sera à valider rapidement afin de pouvoir bénéficier du prêt des barnums de Chartres Métropole et de commencer à démarcher les participants.

Un grand merci à tous les bénévoles, élus et visiteurs qui ont participé à la réussite de ce projet !

**CURAGE DE LA VALLÉE** : Le SMAR procédera au curage de la vallée de la RN 10 après la moisson (fin juillet si possible). Il faudra que le parking soit dépollué au préalable par les élus car la DIRNO indique ne pas avoir à se charger de cette mission. Un problème se pose derrière chez Gérard RICHER car il refuse de mettre une remorque pour l'enlèvement des boues ou qu'elles soient mises sur le chemin. Ainsi, cette zone ne sera pas curée.

**ARRÊT AGENT TECHNIQUE** : Monsieur le Maire indique que notre agent technique reverra son médecin ce mercredi afin de savoir s'il est apte à reprendre le travail ou s'il est préférable de prolonger son arrêt. S'il devait reprendre, Monsieur le Maire indique qu'il serait bon de l'aider pour les missions de débroussaillage notamment. M. LECOEUR tient également à remercier toutes les personnes qui participent à l'entretien de la Commune en l'absence de Philippe.

**DES ABORDS DES PROPRIÉTÉS** : Monsieur le Maire indique que les premiers courriers de mise en demeure ont été envoyés. Les personnes concernées ont jusqu'au 14 juillet pour intervenir, faute de quoi, les travaux seront effectués et la facture leur sera adressée. Le rappel sur PanneauPocket semble avoir porté ses fruits pour plusieurs foyers, mais les « récalcitrants » recevront prochainement une mise en demeure.

Le problème se pose pour les maisons dont on ne connaît pas le propriétaire (et/ou habitant).

**ÉCLAIRAGE DES PASSAGES PIÉTONS** : La mise en place de l'éclairage des passages piétons de la RN 10 seront effectués par le SYNELVA en juillet.

**VIDANGES COLLECTIVES** : Les retours des habitants et élus étant très positifs, nous solliciterons l'intervention de l'entreprise André Bertrand Assainissement pour les vidanges collectives pour des inscriptions à la rentrée de septembre et des interventions à partir des vacances de la Toussaint.

**INVESTISSEMENTS** : Monsieur le Maire invite les élus à réfléchir cet été aux investissements qu'il serait intéressant de programmer pour 2025 afin d'en discuter au Conseil de septembre.

**ÉLECTIONS LÉGISLATIVES** : Elles auront lieu les dimanches 30 juin et 7 juillet **de 8h à 18h**. Le planning des tours de garde du bureau est donc établi et sera transmis à chaque membre du Conseil.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL** : Lundi 9 ou 16 septembre à 20h00.

**PROPOSITION DE CANDIDATURE** : Madame Céline BOISSÉ a renvoyé le coupon afin de se porter candidate pour les prochaines élections municipales.

**COLLECTE DES DÉCHETS** : Les habitants sont de plus en plus nombreux à solliciter une inversion des collectes (ordures ménagères tous les 15 jours et recyclables chaque semaine) compte-tenu de l'augmentation des déchets acceptés au tri. Cependant, ceci est impossible d'un point de vue sanitaire. Aussi, nous solliciterons de nouveau Chartres Métropole afin qu'ils proposent une solution à ce problème devenu récurrent (fournir un second bac ou des bacs de plus grande capacité, modifier la fréquence des collectes, fournir des sacs jaunes, ...).

**DÉPÔTS SAUVAGES** : Des dépôts sauvages d'ordures sont encore à déplorer à divers endroits de la commune. Ils sont régulièrement retirés par les élus afin d'éviter leur « prolifération ».

**NETTOYONS LA NATURE** : D'ordinaire organisée au mois de mai, Chartres Métropole a choisit de fêter les 10 ans de l'opération en l'organisant le 21 septembre, durant la semaine de l'environnement.

**BOISVILLETTE** : Une profonde ornière se creuse sur la D 12.4, devant le virage avant la ferme. Elle devient particulièrement dangereuse aussi, le Conseil Départemental en sera informé.

**BROYAGE** : Le Conseil Départemental a débuté le broyage des accotements. Les élus regrettent que cette opération particulièrement tardive soit si mal effectuée (bandes laissées le long des champs, herbes coupées restant trop hautes, ...).

**COMMANDE GROUPÉE DE PELLETS** : Il est dommage qu'il n'y ait pas plus d'informations sur le flyer proposant les commandes groupées de pellets (prix à la tonne, qualité, ...). Pour cette première, l'idée est de regrouper les coordonnées des personnes intéressées afin de pouvoir solliciter des devis en fonction du nombre d'inscrits, et ainsi leur permettre de bénéficier de tarifs plus avantageux. Cette opération est à l'initiative d'une habitante de Saint-Loup, à qui nous transmettrons les données reçues.

**DICTÉE** : Afin de rendre hommage à Bernard PIVOT, décédé cette année, il est envisagé de proposer aux habitants de venir faire une dictée. Ce projet sera prochainement peaufiné avec une professeure de français du collège de Mignières, en vue de proposer un texte avec des mots anciens et très récents de manière à la rendre attractive pour le plus grand nombre. Le nombre de places sera limité à 30 inscriptions au maximum, le 22 septembre prochain, avec des livres offerts par l'Esperluette (librairie à Chartres) pour récompenser les meilleures notes ! Les journées du Patrimoine ayant lieu à la même date, les participants pourront profiter de leur présence pour visiter l'Eglise de Saint-Loup.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le Maire,  
  
  
Marc LECOEUR.